



Programme Échange entre clubs des 4-H du Canada (2026-2027)

Foire aux questions

Qu'est-ce que le programme Échange entre clubs des 4-H?

Le programme Échange entre clubs est un programme national qui rassemble des membres 4-H de partout au Canada pour vivre une expérience d'échange. Les clubs participants sont jumelés à un autre club 4-H d'une autre province. Chaque club accueille un club invité et voyage à tour de rôle, offrant ainsi aux membres l'occasion de découvrir de nouvelles communautés et d'approfondir leur compréhension du Canada. Grâce à cet apprentissage par l'expérience, ils pourront en apprendre davantage sur l'histoire, la géographie, l'industrie, les institutions, les cultures, les communautés, les langues et bien d'autres aspects de la vie canadienne. Le programme cultive un sentiment d'identité nationale et d'appartenance au Canada, en plus de favoriser la création de liens qui renforcent le tissu social canadien.

Pourquoi organiser et participer à des échanges

Les 4-H du Canada s'engagent à offrir des occasions d'apprentissage par la pratique dans un environnement sûr, amusant et inclusif fondé sur le soutien d'adultes bienveillants. Ce programme, mené en partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien, vise à faire ce qui suit :

- Améliorer les connaissances et la compréhension de jeunes au sujet du Canada;
- Permettre aux membres 4-H d'établir des liens entre eux;
- Favoriser, chez les jeunes participants, l'appréciation de la diversité et des aspects communs de l'expérience canadienne.

Voici les objectifs du programme des 4-H du Canada :

- Renforcer le sentiment d'agir dans un but précis;
- Acquérir des valeurs positives;
- Accroître les aptitudes en leadership;
- Améliorer les aptitudes de planification et de prise de décisions.

Comment le programme a-t-il évolué depuis sa dernière édition?

Les nouveaux changements apportés aux politiques des 4-H du Canada exigent que la règle de deux soit respectée en tout temps. Pour cette raison, les échanges se dérouleront désormais dans des lieux d'hébergement collectifs, comme des dortoirs, des camps ou des installations communautaires, afin de respecter ces changements.



Quelle est l'incidence de ces changements?

- Les groupes devront mener des activités de financement supplémentaires pour assumer les frais d'hébergement et de repas. Par le passé, ces coûts étaient absorbés par l'entremise des séjours en famille.
- Les liens avec la communauté et les familles locales des 4-H seront établis au moyen de programmes et d'activités planifiés, plutôt que par l'hébergement en milieu familial.

Qui peut participer?

- Les membres participants doivent être âgés de 12 à 17 ans à la date du premier échange c.-à-d. à l'été 2027.
- Chaque club doit désigner deux accompagnateurs adultes formés, âgés d'au moins 22 ans, et ayant fait l'objet d'une présélection.
- Un club peut être composé de membres d'un club existant ou être formé spécialement pour l'occasion avec des jeunes provenant d'une même région, du même district ou encore de la même province.
- Les clubs doivent compter dix jeunes participants.
- Tous les membres et accompagnateurs doivent être en règle, conformément aux critères établis par leur association provinciale, au moment de l'inscription auprès des 4-H du Canada jusqu'à la fin du voyage.

Quand le voyage aura-t-il lieu?

Les échanges se déroulent durant trois périodes de déplacement différentes. Chaque groupe doit indiquer ses dates de préférence selon les périodes qui auront été préétablies par les 4-H du Canada. Les groupes accueilleront leur groupe jumeau au cours d'une période, puis voyageront à leur tour pendant l'autre période. Les groupes jumelés détermineront ensemble la durée exacte de chaque échange (minimum de cinq jours et maximum de dix jours, sans compter les jours de déplacement) et leurs dates précises.

- Du 5 au 17 juillet 2027
- Du 25 juillet au 7 août 2027
- Du 15 au 28 août 2027

Que font les clubs pendant l'échange?

Avant le voyage, les clubs travailleront sur un projet de recherche sur la collectivité qu'ils visiteront. Ce projet de recherche doit porter sur un lieu que le groupe visitera pendant le voyage ; un plan sera fourni par 4-H Canada. Il s'agit d'un projet collaboratif destiné à familiariser le groupe avec la destination de son voyage et à favoriser la cohésion d'équipe.

Le club hôte planifiera les activités du club invité et de ses propres membres. Ces plans doivent soutenir trois objectifs :



- Encourager les participants à l'échange à acquérir de nouvelles connaissances sur la communauté qu'ils visiteront.
- Renforcer le sentiment de fierté, et de donner en retour, à sa communauté.
- Réfléchir à leur expérience canadienne, aux connaissances acquises et à leurs relations.

Les plans doivent comprendre ce qui suit :

- La moitié (50 %) du temps sera consacré à des activités favorisant l'interaction, l'apprentissage et l'esprit d'équipe, y compris des visites de sites historiques, culturels, économiques ou gouvernementaux, du temps passé avec les familles du groupe hôte (si possible), ainsi que des activités communautaires ou des événements des 4-H.
 - Une activité obligatoire à l'appui de la réconciliation.
 - Une visite obligatoire servira à approfondir le thème du projet de recherche du groupe invité.
- Environ 20 % du temps sera réservé au renforcement des liens entre les groupes d'échange, par exemple des activités récréatives, des jeux de groupe, des loisirs et la préparation de repas ensemble.
- Environ 20 % du temps sera réservé à l'engagement communautaire des participants du club hôte. Une grande partie de ce temps est consacrée à la planification et à la réalisation d'une activité de service communautaire.
 - Une activité obligatoire visant à renforcer les capacités en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ou à promouvoir la DEI au sein de la communauté.
- Environ 10 % du temps sera réservé à du temps libre individuel et en groupe, ainsi qu'à des activités de réflexion.

Comment les clubs sont-ils jumelés?

Le jumelage des clubs s'effectue selon les critères suivants :

- L'emplacement
- La taille du groupe et la tranche d'âge
- Les intérêts ou les domaines d'activités

Tous les efforts seront déployés pour assurer des jumelages compatibles.

Quels sont les coûts?

Le coût du transport aérien entre les provinces sera pris en charge par le programme.

Les clubs participants seront responsables d'assumer les frais suivants et de participer aux collectes suivantes :



- Les frais d'inscription de 300 \$ par membre et par accompagnateur, payables aux 4-H du Canada une fois que votre groupe aura été choisi
- Les frais de transport terrestre vers la destination et pendant l'échange
- Les coûts liés à l'accueil (p. ex., la nourriture, l'hébergement, les activités)
- La collecte de fonds et la planification budgétaire pour contribuer à couvrir les coûts du voyage.
- Les coûts de la programmation planifiée seront couverts par le groupe d'accueil.

Faut-il prévoir un lieu d'accueil?

Oui. Chaque club doit trouver, préparer et financer un lieu approprié pour accueillir son propre groupe et le groupe jumeau. Parmi les options d'hébergement acceptables, mentionnons les suivantes :

- Un camp ou un établissement de type-dortoir
- Un centre communautaire
- Une école ou un centre jeunesse disposant d'une capacité d'hébergement

Les séjours en milieu familial, autrefois acceptés dans le cadre du programme Échange entre clubs, ne respectent plus les politiques de sécurité des jeunes des 4-H. D'autres solutions d'hébergement qui respectent la règle de deux et les meilleures pratiques en matière de sécurité des jeunes peuvent être envisagées.

Quelles sont les exigences en matière de sécurité et de supervision?

Tous les programmes doivent respecter les [politiques en matière de sécurité des jeunes au sein des 4-H du Canada](#), y compris :

- Le groupe doit être accompagné par un minimum de deux accompagnateurs adultes formés et ayant fait l'objet d'une présélection
- La règle de deux doit être respectée en tout temps
- Des dispositions séparées pour dormir pour les jeunes et les accompagnateurs
- Des plans d'intervention d'urgence et de premiers soins
- Des plans d'activités et de déplacements préapprouvés

Quelles exigences les clubs choisis doivent-ils respecter?

Les clubs participants doivent :

- Préparer et présenter des plans détaillés de voyage et d'accueil d'ici le 1^{er} avril 2027
- Participer aux séances de planification et d'orientation
- Les clubs qui voyageront doivent réaliser un projet de recherche communautaire avant d'entreprendre leur voyage.



- Les clubs hôtes doivent présenter des plans de programme détaillés aux fins d’approbation d’ici le 1^{er} avril 2027. Les plans doivent comprendre ce qui suit :
 - Une activité liée à la réconciliation
 - Une activité de service communautaire
 - Une visite qui permettra de vivre une expérience liée au projet de recherche du groupe invité
 - Une activité qui permet de renforcer les capacités en matière de diversité, d’équité et d’inclusion (DEI) ou à promouvoir la DEI dans la communauté
- La réalisation d’une évaluation et la production de rapports après avoir accompli chaque étape du programme



Autres exigences

- Les échanges doivent durer au moins cinq jours, sans compter les jours de déplacement.
- Chaque participant ne peut prendre part qu'à un seul échange financé par le programme Échanges jeunesse Canada de Patrimoine canadien au cours de sa vie.

Comment puis-je présenter une demande?

Les clubs ont jusqu'au 19 octobre 2026 pour remplir le formulaire de demande sur le site Web des 4-H du Canada. Les clubs qui auront été sélectionnés pour participer au programme en seront avisés au plus tard le 26 octobre 2026.

Quel est le calendrier relatif aux demandes?

- Les demandes sont acceptées à compter du 14 septembre 2026.
- La période d'inscription prend fin le 19 octobre 2026.
- Les décisions seront communiquées le 26 octobre 2026.

Avec qui puis-je communiquer pour poser des questions?

Si vous avez des questions, veuillez écrire à l'adresse clubtoclub@4-h-canada.ca.